

## **Droits et devoirs des résidents / usagers**

### **Pré-requis**

Aucun

### **Objectifs**

- Favoriser l'accès au droit des personnes âgées ou en situation de handicap hébergées en établissement
- Sensibiliser les professionnels sur les droits et devoirs des résidents
- Informer et orienter sur les dispositifs existants

### **Axes essentiels**

#### *Matin*

---

- Domicile et environnement : un lieu de vie consenti et adapté aux besoins de la personne
- Une vie sociale malgré les handicaps :
  - Un quotidien organisé au rythme des difficultés éprouvées
  - Une participation à la vie sociale et culturelle facilitée et encouragée
- Patrimoine et revenu :
  - La maîtrise du patrimoine et des revenus laissés à la personne
  - Le recours aux obligés alimentaires en cas de nécessité
- Exercice des droits et protection juridique de la personne :
  - Le respect des droits des résidents et leurs obligations
  - Les mesures de protection juridique
  - L'habilitation judiciaire

#### *Après-midi*

---

- Présence et rôle des proches :
  - La recherche constante du maintien des relations à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de vie
  - La coopération des proches à la qualité de vie
- Droit aux soins
  - Le droit d'accès aux soins utiles
  - Les actes médicaux et le consentement aux soins

### **Déroulé et séquençage :**

Séquençage envisagé par demi-journée ; toutefois, il peut s'adapter en fonction des évaluations, des besoins exprimés par les stagiaires et des cas pratiques abordés.



## Méthodes

- Diaporama
- Exposé théorique
- Echanges avec les participants

## Support pédagogique

Il sera laissé à chaque participant un dossier pédagogique contenant la copie des supports utilisés par l'intervenant.

## Modalités d'évaluation

La mesure de l'impact des programmes proposés aux professionnels de santé s'évalue au travers de deux outils :

- un quizz « Vrai / Faux » pour tester les connaissances des stagiaires en amont et en aval de la formation.
- un questionnaire de satisfaction, reprenant les critères et les indicateurs suivants :
  - L'intérêt et l'appréciation générale de la formation
  - La réponse aux attentes du stagiaire
  - L'apport de connaissances et/ou compétences
  - Appréciation du temps de parole laissé aux stagiaires
  - L'intérêt des outils d'animation et ressources pédagogiques utilisés
  - Appréciation des qualités pédagogiques du formateur

## Public concerné

Ensemble des professionnels intervenant auprès d'adultes fragilisés par le vieillissement ou un handicap (en établissement d'hébergement) quels que soient leur fonction et niveau hiérarchique tant il est important que tous les acteurs de l'accompagnement entendent le même message, avec les mêmes mots et qu'ils puissent échanger avec un tiers.

Professionnels en situation de handicap : nous consulter pour connaître les moyens de compensation du handicap nécessaire à l'apprentissage.

## Calendrier

**Mercredi 30 avril 2025**

## Durée

1 journée de 7 heures, de 9 h à 17 h.

## Lieu de réalisation

Association AGE 91  
1 impasse du Merlon  
91830 LE COUDRAY MONTCEAUX

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

## Intervenant



Juriste titulaire d'un DESS Droit de l'Action Sociale et d'un MASTER 2 Droit de la Santé, chargé du Point d'Accès au Droit des personnes âgées en Essonne.